

Le découpage de la France en communes

Une commune est un territoire qui correspond à une ville (beaucoup d'habitants) ou un village (peu d'habitants). La France compte plus de **36 000 communes**.

La commune est **le cadre de vie** des français : ils y habitent, envoient leurs enfants à l'école, y font leurs courses. La commune est aussi l'espace où les habitants pratiquent des activités sportives ou culturelles.

Chaque commune est dirigée par **un maire et un conseil municipal, élu pour six ans** par les citoyens. Le conseil municipal agit sur beaucoup d'aspects de la vie quotidienne : les transports, les écoles, les loisirs ...

Les mairies (ou **hôtels de ville**) tiennent des registres de **l'état civil**. Ils y sont indiqués l'identité de chaque habitant, les naissances, les adoptions, les décès et les mariages ayant lieu dans la commune.

La commune de Gargenville accueille plus de **7 000 habitants**.

Lexique

Commune : Territoire d'une ville ou d'un village, dirigé par un conseil municipal.

Conseil municipal : Ensemble de personnes élues par les habitants d'une commune pour s'occuper de cette commune.

Maire : Personne élue pour diriger une commune et y représenter l'Etat.

Municipalité : Le maire et les conseillers municipaux.